

PETANQUE MOIRANTINE

10 HEURES TRIPLETTES MIXTES

(Licence obligatoire)

Dimanche 9 Novembre 2025

Boulodrome de MOIRANS en MONTAGNE

Engagement : 111 € la triplette

Inscriptions et repas compris, non dissociables

- Limité à 42 triplettes -

**Inscriptions à partir du 1^{er} octobre 2025 auprès de :
Michel FLAGEL – 5, rue des Lézines – 39240 CERNON –
tél : 06.85.96.69.25**

Date butoir impérative d'inscription : 23 octobre 2025

DEBUT DES PARTIES : 8 h 15 PRECISES

DOTATION : 6 parties : 18 € par partie

A l'issue des 6 parties :

Les 4 premiers joueront :

½ FINALE (A) : 120 €

FINALE (A) : 300 €

Les 4 suivants (classés de 5 à 8) joueront :

½ FINALE (B) : 60 €

FINALE (B) : 150 €

Les 4 suivants (classés de 9 à 12) joueront :

½ FINALE (C) : 45 €

FINALE (C) : 90 €

Ci-contre règlement du concours

REGLEMENT DES 10 HEURES

Les parties débuteront à 8 h 15 précises.

La ligne de fond de jeu est une ligne de perte.

Le but ne sera lancé qu'une fois, à 50 cm minimum de la ligne du fond.
Le but lancé et mauvais sera placé par l'adversaire.

Tir obligatoire dans les 50.

Au coup de sifflet final, les mènes commencées se termineront.

Veuillez marquer vos boules ainsi que le bouchon, afin d'éviter toutes contestations.

Pour départager des ex-aequo, il sera tenu compte en premier des parties gagnées, du goal-avérage, puis des scores positifs. En cas d'égalité, le tirage au sort sera déterminant.

Les parties se dérouleront entre 45 et 52 minutes, soit en 13 points, soit au nombre de points marqués avant le coup de sifflet final.

Le classement se fera par attribution de points de la manière suivante :

2 points par victoire

1 point pour un nul

0 point pour une défaite

Aucun changement de joueur dans une triplette, même en cas de force majeure la triplette concernée aura les parties perdues à compter du désistement d'un joueur.

Toute contestation sera soumise au club organisateur qui décidera après consultation avec l'arbitre chargé d'officier ce concours.